

# ASSEMBLÉE NATIONALE

5 décembre 2013

---

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1548)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CE349

présenté par  
M. Peiro, rapporteur

-----

### ARTICLE 6

A la première phrase de l'alinéa 6, substituer au mot :

« coopérative »,

le mot :

« société ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence rédactionnelle. Il faut adopter le terme utilisé à l'article L. 521-3 du code rural et de la pêche maritime.